

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE**

2023 - 079

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

15	11	23
----	----	----

L'an 2023, le 22 novembre à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaients présents : M. SEGUIN Sébastien (mairie), M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, , M. HANCHART Gilles, Mme OUCI Mokhtaria Christine, , Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy

Représentés par procuration : M. CASTEL Christian (par M. Sébastien SEGUIN), Mme COLNOT (par M. Bruno VION), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE), Mme CATTELOT Anne-Laure (par M. Benoit BOUDJEMA), M. LEMMEN Felix (par Mme Christiane LEMIARE), M. LESCUT Franck (par M. Jacky ROUSSELLE), M. LEFUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. BLARET Jean, M. BOURGE Jimmy M. PEROT Loïc, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°12

Pour affecter les recettes des emprunts accordés pour les travaux de requalification du Quai de l'hôpital et les travaux du Bastion ouest, un ajustement budgétaire est nécessaire.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'abonder le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » en recettes d'investissement de 1 646 051.00€, et d'abonder le chapitre 21 de l'opération 706 « Démolition, dépollution et renaturation du Quai de l'hôpital » en dépenses d'investissement de 1 030 865.00€, ainsi que l'opération 708 « Requalification de la friche de Bastion- Ouest » en dépenses d'investissement de 615 186.00€, comme suit :

Imputation	Ouvrir	Réduire
RI 16 1641 OPNI Emprunts en euros	+ 1 646 051.00€	
DI 21 2181 OP 706 Installations générales, agencements et aménagements divers	+ 1 030 865.00€	
DI 21 2138 OP 708 Autres constructions	+ 615 186.00€	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces ajustements budgétaires.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publiée sur le site le 27 novembre 2023